



SOMMAIRE

	Page
<i>Incidences financières des recommandations formulées par le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux au paragraphe 109 du chapitre premier de son rapport (A/6000) au sujet du point 23 de l'ordre du jour</i>	243

Président: M. Najib BOUZIRI (Tunisie).

INCIDENCES FINANCIÈRES DES RECOMMANDATIONS FORMULÉES PAR LE COMITÉ SPÉCIAL CHARGÉ D'ÉtudIER LA SITUATION EN CE QUI CONCERNE L'APPLICATION DE LA DÉCLARATION SUR L'OCTROI DE L'INDÉPENDANCE AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX AU PARAGRAPHE 109 DU CHAPITRE PREMIER DE SON RAPPORT (A/6000) AU SUJET DU POINT 23 DE L'ORDRE DU JOUR* (A/6130; A/C.5/1043)

1. Le PRÉSIDENT rappelle que, aux termes de l'article 154 de son règlement intérieur, l'Assemblée générale ne peut passer au vote sur le point 23 de son ordre du jour avant d'avoir été informée des incidences financières des recommandations que le Comité spécial a formulées au paragraphe 109 de son rapport (A/6000). Ces recommandations sont résumées dans l'état des incidences financières établi par le Secrétaire général (A/C.5/1043). La recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires à ce sujet est consignée au paragraphe 8 de son rapport (A/6130).

2. M. CUREÑO PEREZ (Mexique) rappelle que sa délégation s'est abstenue lors du vote sur le chapitre 16 (Missions spéciales) du projet de budget pour les raisons qu'elle avait exposées, au cours de la discussion générale, à la 1079^{ème} séance de la Commission. Elle adoptera la même attitude à l'égard de la recommandation du Comité consultatif concernant les dépenses du Comité spécial, attitude qui s'entend, certes, sans préjudice de la politique d'anti-colonialisme constante et bien connue du Mexique.

La recommandation du Comité consultatif (A/6130, par. 8) est approuvée.

La séance est levée à 11 h 30.

*Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux; rapports du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

